

FONCTIONNEMENT

L'équipe d'animation élabore tous les ans un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'association Familles Rurales Sainte Florence/L'Oie. Ce projet pédagogique est affiché dans les Accueils de loisirs.

A partir de ce projet pédagogique, l'équipe d'animation élabore des projets d'animation. Ces projets débouchent sur des activités dont les programmes sont affichés à l'entrée des accueils de loisirs.

Les programmes sont diffusés aux familles :

- Par mail ou par l'intermédiaire des écoles
- A disposition dans les accueils de loisirs

Animations des mercredis et des vacances:

Tous les jours, des animations sont proposées aux enfants. Elles sont comprises dans le coût facturé aux familles. Des suppléments liés au coût de transport peuvent cependant être facturés lors des sorties.

Les enfants sont répartis par tranches d'âges :

- Dès leur inscription dans un établissement scolaire jusqu'à la fin de la grande section
- Élémentaire (du CP au CM2)
- De la 6^{ème} Jusqu'à 14 ans (fin du collège)

Les activités sont adaptées à chaque tranche d'âges, selon le programme défini et distribué aux familles. Des modifications peuvent cependant intervenir selon les conditions météo ou tout autre facteur extérieur, dans ce cas, une communication est faite le matin, à l'entrée de l'accueil de loisirs.

Les activités proposées sont en adéquation avec le projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Toutes les activités sont assurées dans le respect de la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale en vigueur.

En cas d'impossibilité de participer à une activité, un certificat médical devra le justifier.

L'inscription à l'accueil de loisirs vaut acceptation des activités qui y sont proposées.

« Temps d'accueil aux devoirs »:

Un "temps d'accueil aux devoirs" est proposé aux enfants à partir du CP. **Ce temps n'est pas de l'aide aux devoirs.** En aucun cas, il n'est obligatoire. Il doit s'effectuer après discussion et entente entre parents et enfants.

Ce temps commence à 17h45, il va permettre à l'enfant de s'avancer dans ses devoirs du soir. Il se déroule dans un lieu calme, les enfants sont en autonomie sous la surveillance d'une animatrice.

L'animatrice répond aux questions des enfants s'ils le demandent.

Les parents prennent ensuite le relais pour s'assurer de la réalisation complète du travail demandé par les enseignants (l'accueil de loisirs ne se substitue pas au rôle parental!).

Repas :

- Le petit déjeuner peut être pris à l'accueil de loisirs avant 8h00. Sans facturation, l'Accueil de loisirs fournit le lait ou le jus d'orange, le complément est fourni par la famille (céréales, pain, casse-croûte, ...).
- -Le goûter obligatoire est proposé aux enfants tous les soirs et fourni par l'accueil de loisirs. Il est facturé 0,46 €.
- Le mercredi et durant les vacances, le déjeuner est servi au Restaurant scolaire et est facturé **3,57 €**.

Le petit déjeuner et/ou le goûter seront fournis par les parents uniquement si problème médical.

Les périodes de fermetures :

L'accueil de loisirs est fermé **3 semaines sur la période estivale** et les jours où moins de 7 enfants sont inscrits.

Absences :

- **Facturation de 6 demi-heures si non prévenu, pour l'accueil périscolaire**
- **Facturation d'une demi-heure si prévenu hors délais pour l'accueil périscolaire**
(C'est-à-dire après le jeudi)
- **50% du temps prévu si pas de justificatif pour les mercredis et les vacances**
- Pas de facturation si prévenu dans les délais : en péri le jeudi d'avant et avant la fin des dates d'inscriptions pour les petites vacances et l'été.
- Pas de facturation sur présentation d'un certificat médical ou copie d'ordonnance ou autre justificatif officiel **si l'absence a bien été signalée en amont.**

Tout changement doit être signalé le plus tôt possible, dans un souci d'organisation et de sécurité pour les enfants. Par téléphone, en laissant un message sur le répondeur, 02 51 66 15 84 pour SAINTE FLORENCE et 02 51 66 08 27 pour L'OIE.

Une réduction de 40% est accordée pour le 3^{ème} enfant, lorsqu'ils viennent simultanément